



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT N°1171-19-03

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage n°1171-19 que :

1. Lors d'une séance tenue le 13 décembre 2022, le conseil municipal a adopté le projet de règlement n°1171-19-03 intitulé « Premier projet de règlement n° 1171-19-03 modifiant le Règlement de zonage n° 1171-19 ».
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **10 janvier à 18h30**, au Centre des loisirs et de la vie communautaire situé au 2060, chemin des Hauteurs. Cette assemblée a pour but d'expliquer le projet de règlement. Au cours de cette assemblée, la Municipalité expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer exclusivement sur les modifications apportées au règlement.
3. Ce projet de règlement a pour but d'interdire l'hébergement touristique de type « résidence principale » dans toutes les zones du territoire.
4. Le projet de règlement ainsi qu'une présentation détaillée peuvent être consultés sur le site web de la Municipalité au www.saint-hippolyte.ca, sous l'onglet « Avis publics » ou « Règlements ». Si vous n'avez pas accès à Internet, nous vous invitons à communiquer avec le Service du greffe au 450-563-2505 afin d'obtenir une copie de ce projet.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 21 décembre 2022.

Marie-Ève Huneau, avocate
Greffière et directrice générale adjointe